



**FSAQ
NORMES POUR INSTRUCTEURS DE CIRCUIT ROUTIER
2008**

FSAQ
514-252-3052
info@fsaq.qc.ca
www.fsaq.qc.ca

La référence à la FSAQ dans ce texte réfère à la Fédération de Sport Automobile du Québec. Ces règlements sont rédigés dans le but d'aider le déroulement des écoles.

Ces règlements servent de guide pour promouvoir la sécurité générale et n'assurent en aucun cas les participants, les spectateurs ou toute autre personne contre les blessures ou la mort. La publication ou le fait de se conformer aux présents règlements n'offre aucune garantie exprimée ou sous-entendue de sécurité ou de bien être dans un but particulier. Le contenu de ce document est strictement la propriété de la FSAQ et ne peut être reproduit sans permission écrite au préalable.

© FSAQ 2008

La FSAQ est l'autorité gouvernante du sport motorisé au Québec, représentante de ASN Canada FIA appointée par la Fédération Internationale de l'Automobile

1.0 Présentation

Le présent document présente les normes d'accréditation d'instructeur de circuit routier de la FSAQ. Les instructeurs accrédités sont tenus de respecter les conditions de ce document dans leurs activités d'instruction et leurs relations avec leurs élèves.

2.0 L'instructeur

Un instructeur est une personne qui se livre à des activités d'instruction auprès d'élève lors d'école ou d'événement. Il est un pilote qui possède une bonne expérience de pilotage et qui possède de bonnes aptitudes pédagogiques. Il est une personne responsable prête à prendre en charge les risques et conséquences reliées à l'instruction du pilotage automobile.

3.0 Les niveaux d'instructeurs

Trois niveaux d'instructeurs de circuit routier sont accrédités par la FSAQ.

Instructeur Novice

Il détient moins d'un an de calendrier d'expérience comme instructeur. Il ne peut faire de recommandation de licence mais peut donner de l'instruction aux pilotes. Il doit être supervisé par un instructeur d'un niveau supérieur lors d'école. Pour accéder au niveau supérieur, il doit avoir au moins un an de calendrier d'expérience, avoir fait au moins trois écoles et avoir été approuvé par un instructeur de niveau supérieur.

Instructeur

Il est reconnu comme étant complètement autonome. Il a au moins un an de calendrier d'expérience comme instructeur novice accrédité FSAQ, année dans laquelle il doit avoir participé à au moins quatre journées de formation. Il peut donner la formation des pilotes pour obtenir une licence. Il est mandaté par la FSAQ pour recommander un pilote lors de sa demande de licence. Pour maintenir son statut, il doit participer à un minimum de deux (2) journées de formation par année.

Instructeur senior

Il est reconnu comme étant complètement autonome. Il doit avoir participé à un minimum de vingt (20) journées de formation en tant qu'instructeur et avoir démontré un niveau d'instruction supérieur. Il doit également être recommandé par un instructeur chef. Il peut superviser des instructeurs novices durant une école et peut les prendre en charge durant la saison. Il peut donner la formation aux pilotes pour obtenir une licence. Il est mandaté par la FSAQ pour recommander un pilote lors de sa demande de licence. Pour maintenir son statut, il doit participer à un minimum de cinq (5) journées de formation par année.

Instructeur chef

L'instructeur chef est reconnu comme possédant de forte connaissance du pilotage ainsi que de fortes aptitudes d'instructions. Il est perçu dans son milieu comme un leader. Un instructeur chef est nommé par la FSAQ pour un mandat d'un an. Il révisé le contenu des normes sur les écoles de circuit routier et des normes d'accréditation des instructeurs de circuit routier. Il est membre par défaut du comité de circuit routier qui révisé les normes et qui peut évaluer des dossiers à la demande du conseil d'administration de la FSAQ.

4.0 Demande d'accréditation

Les aspirants instructeurs novice et instructeurs doivent faire une demande d'accréditation à la FSAQ en complétant le formulaire de la FSAQ ainsi qu'en fournissant les autres documents requis par la FSAQ pour faire cette demande.

5.0 Les responsabilités de l'instructeur

Le mandat de l'instructeur est d'enseigner le pilotage de course à un élève. Il doit le faire dans un environnement sécuritaire et convivial tout en respectant les règles de sécurité en vigueur. Il doit enseigner et expliquer l'importance des règles de sécurité à ses élèves. Il doit être ouvert aux commentaires et aux craintes de ses élèves. Il doit être un bon communicateur, capable d'expliquer clairement la théorie et la pratique du pilotage. Il est conscient des dangers et il est capable de demeurer calme. Il contrôle en tout temps ses élèves selon le déroulement de la journée. Il n'hésite pas à réprimander ou prendre les actions appropriées contre un élève qui ne suit pas les règles ou ses directives, ou qui a une mauvaise attitude en piste ou hors de celle-ci. De plus, il doit reconnaître ses limites (langage, conduite, connaissance, etc) et pourra référer l'élève à un autre instructeur s'il éprouve des difficultés avec celui-ci.

6.0 Les critères d'accréditation

Un aspirant instructeur doit avoir suivi et réussi la formation théorique et pratique à être déterminé par la FSAQ. Un instructeur chef peut alors faire une recommandation d'accréditation d'instructeur novice ou d'instructeur à la FSAQ.

Un aspirant instructeur est recommandé pour accréditation principalement en fonction de ses aptitudes d'enseignement et de son expérience de conduite en second lieu. Un bon pilote ne fait pas nécessairement un bon professeur.

Afin d'obtenir le statut d'instructeur novice :

- Le candidat doit avoir cinq (5) ans d'expérience dans le sport automobile (lapping, solo sport, circuit routier, ovale) avec preuves.
- Le candidat doit posséder une licence de course valide.
- Le candidat doit participer à titre d'observateur à trois (3) écoles de pilotage (une (1) de SoloSprint et deux (2) de circuit routier).

Suite à la recommandation d'un instructeur accrédité, le candidat pourra prendre la formation d'instructeur dans une école accréditée par la FSAQ.

Afin d'obtenir le statut d'instructeur :

- Le candidat doit posséder un diplôme de l'école de formation,
- Le candidat doit posséder une licence de course valide.
- Le candidat doit participer à trois (3) écoles de pilotage à titre d'instructeur novice (une (1) de SoloSprint et deux (2) de circuit routier).
- Le candidat doit participer à titre de commissaire à un (1) événement de son choix.
- Le candidat doit piloter en moyenne une (1) heure par saison.
- Le candidat doit être évalué par deux (2) instructeurs accrédités dans une même saison.

Afin d'obtenir le statut d'instructeur chef :

- Le candidat doit avoir le statut d'instructeur.
- Le candidat doit posséder une licence de course valide.

- Le candidat doit participer à trois (3) écoles de pilotage à titre d'instructeur (une (1) de SoloSprint et deux (2) de circuit routier).
- Le candidat doit participer à titre de commissaire à deux (2) événements (un (1) de SoloSprint et un (1) de circuit routier).
- Le candidat doit participer à trois (3) écoles de pilotage à titre d'assistant instructeur chef (un (1) solo sport, deux (2) de circuits).
- Le candidat doit gérer deux (2) écoles de pilotage sous observation d'un instructeur chef. (une (1) de SoloSprint et une (1) de circuit routier).
- Le candidat doit piloter en moyenne une (1) heure par saison.
- Le candidat doit avoir deux (2) références de pilotes.
- Le candidat doit avoir deux (2) références d'instructeurs accrédités.

7.0 Le contenu de la formation d'instructeur

En plus de toute la théorie de base, l'instructeur devra mettre l'accent sur les points suivants :

- La sécurité
- Le respect de l'élève
- La connaissance de ses propres habilités
- La capacité d'identifier rapidement les points de travail avec son élève
- Pouvoir poser des questions qui vont révéler le maximum d'informations
- Pouvoir établir sa légitimité tout en maintenant une atmosphère amicale
- Pouvoir gérer les élèves difficiles
- Pouvoir obtenir du feedback des instructeurs chefs
- Pouvoir gérer les situations d'urgences en piste
- Pouvoir faire le lien entre le contenu revu en classe et le contenu livré en piste.
- Pouvoir mesurer le progrès de son élève
- Pouvoir livrer un feedback efficace

8.0 Logbook d'instructeur

L'instructeur novice accrédité doit utiliser ce logbook de la FSAQ afin d'y consigner les journées de formation auxquels il a agit comme instructeur novice supervisé par un instructeur accrédité.

Ce logbook servira comme preuve de participation dans le cas où l'instructeur novice fait une demande d'accréditation du niveau instructeur. Seul un instructeur accrédité ou un chef instructeur peut signer un logbook.